PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Loi n° 25 - 2011 du 17 mai 2011

autorisant la ratification de l'accord de financement « projet d'appui à la diversification de l'économie » entre la République du Congo et l'association internationale de développement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement « projet d'appui à la diversification de l'économie » entre la République du Congo et l'association internationale de développement dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2011

25 - 2011

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle économique, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration,

Pierre MOUSSA.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-